

DEPARTEMENT

49 MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE SAUMUR**COMMUNE**

DE

SAINT CLEMENT DES LEVEES

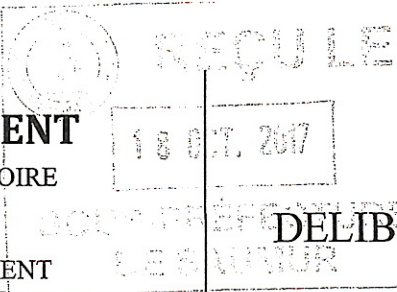
OBJET :

Tarifs concessions cimetières

Convocation du 28 septembre 2017

Nombre de Conseillers
en exercice 14
Conseiller présents 13
Pouvoir : 1
Pour 14
Contre : 0
Blanc : 0

Conformément à l'article L. 1211-25 du
CGCT, un extrait du procès-verbal de la
présente séance a été affiché à la porte de
la Mairie, le 05 octobre 2017



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 03 OCTOBRE 2017

Le trois octobre deux mil dix sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur NIVELLE Laurent, Maire

Étaient présents : NIVELLE Laurent, Maire, DEROUET Stéphane, 1^{er} adjoint, Martine FOUQUET, NIVELLE Jean-Noël, SAULEAU Cécile, VANNIER Fabrice, ROULLEAU Nadège, SMITH Brigitte, ECHARDOUR Sylvaine, Kévin MASSE, Anne-maud CHIGNARD-HUGUET (arrivée à 20h50), Philippe LAVA, Anthony CHUDEAU

Était absente excusée : Marie-Josée BRIERE qui donne pouvoir à Brigitte SMITH

Secrétaire de Séance : Monsieur CHUDEAU Anthony

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Monsieur le Maire évoque les modifications que souhaitent apporter la commission au règlement du cimetière et notamment la possibilité de vendre des concessions de 15 ans en plus de celle de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la commission,

- Accepte le règlement du cimetière joint à la présente délibération
- Fixe les prix comme suit applicable à la date de la délibération :

CASE DE COLOMBARIUM

15 ans 350 euros
30 ans 600 euros

CAVURNE

15 ans 350 euros
30 ans 600 euros

CONCESSION TRADITIONNELLE

30 ans 100 euros
15 ans 70 euros

Dépôt des cendres

Gratuit

- Dit que l'intégralité du produit provenant des concessions soit versée au profit du CCA

Le Maire,

Laurent NIVELLE

